

SAINT PRIVAT EN PÉRIGORD

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2021
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT PRIVAT DES PRÉS

Etaient Présents (14) : Pascale ROUSSIE-NADAL, Rémy CHAUSSADE, Pierre de CU-MOND, Anne-Marie PIERRE, Christine VAYSSE, Alain LUCOT, Éric MONROUX, Joëlle STRUFFERT, Jean-Louis VESSIERE, Maxime CLAIRAUD, Didier JACQUIN, Fabienne PI-CHOT, Hélène PRADIER, Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX.

Absents Excusés (5) : Denise RAGOT (a donné pouvoir à Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX), Cyril CONDEMINE, Christine CHARRIER (a donné pouvoir à Didier JACQUIN), Dominique RABOISSON (a donné pouvoir à Alain LUCOT), Joëlle REYREL (a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL).

Secrétaire de séance : Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 avril 2021.

Le compte-rendu de la réunion du 09 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- TRAVAUX :
- Boulangerie : choix du prestataire fourniture et installation de matériels :

Un marché à procédure adapté de fourniture et installation de matériels de boulangerie a été déposé sur la plateforme dématérialisée des marchés publics.

Après analyse des offres reçues par la commission qui s'est réunie le 28 mai 2021 et sur sa proposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la SARL REGAIN pour 63 671,00 € H.T.

- Eglise : Convention Institut National de Recherches d'Archéologies Préventives :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Préfet de Région a désigné L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) qui aura pour mission de réaliser des opérations d'archéologies préventives, avant d'entreprendre les travaux à l'Eglise de Festalemps. Il y a donc lieu de signer une convention avec l'INRAP de façon à définir les conditions de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention et autorise Madame le Maire à la signer par 17 voix pour et 1 abstention.

- FINANCES :

- Décisions modificatives : intégration des accords de subventions en investissement :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que des subventions au titre du Contrat des Projets Communaux et une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) ont été attribuées à la Commune après le vote des Budgets. Il y a donc lieu de les inscrire aux budgets par décisions modificatives, celles-ci viendront en diminution des emprunts inscrits initialement.

- Budget principal : opération « aménagement d'une boulangerie dans un bâtiment communal »

Compte 1641-emprunt-	- 48 000 € (sur 95000,00 € inscrits)
Compte 1323 – Subvention Départementale	+ 48 000 €

- Budget logement conventionné « réhabilitation de la maison 63 rue du lavoir »

Compte 1641- Emprunt	- 96 000 € (sur 150 000 € inscrits)
Compte 1323- Subvention du Département	+30 000 €
Compte 1321 – Etat (DETR)	+66 000 €

Demandes de subventions Associations : Sauvegarde du patrimoine, Hand-Ball Eulalien, Œuvre Nationale du bleuet de France :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux Associations de la façon suivante :

- | | |
|-----------------------------------------------|----------|
| - Sauvegarde du patrimoine : | 150,00 € |
| - Hand-Ball Eulalien : | 70,00 € |
| - Œuvre Nationale du Bleuet de France : | 150,00 € |

Rétrocession d'une concession funéraire perpétuelle :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été concédé à un administré en 2008 une concession perpétuelle dans le cimetière de la commune historique de Festalemps. Celle-ci n'a pas été utilisée et se trouve vide de toute sépulture. Cet administré a exprimé le souhait d'être inhumé à Bordeaux et propose de rétrocéder la concession à la commune à titre onéreux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la concession au prix de 60,00 € montant réglé le jour de l'acquisition et autorise Madame le Maire à établir l'acte de rétrocession.

Redevances d'occupation du Domaine Public :

Comme chaque année, afin de percevoir les redevances revalorisées d'utilisation du domaine public, la demande doit en être faite auprès des prestataires pour :

- les ouvrages de distribution d'électricité,
- les travaux électriques et gaz réalisés sur le territoire communal,
- les ouvrages de transport et de Distribution du Gaz,
- les ouvrages de Télécommunications.

Mesure adoptée à l'unanimité

Vente de récolte :

La Commune historique de Saint-Antoine-Cumond possède des parcelles de terrain en pré naturel dont l'herbe est mise en vente chaque année au prix calculé suivant l'indice de fermage de l'année.

Les riverains des différentes parcelles ont sollicité l'achat de cette herbe sur pied au prix de 126,06 € l'hectare pour la saison 2020-2021.

La somme à percevoir pour 2021 sera de 425, 32 €.

Mesure adoptée à l'unanimité.

Personnel :

- Renouvellement contrat PEC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé d'un Agent Technique Polyvalent arrive à son terme le 23 juin 2021. Il y a possibilité de renouveler ce contrat aidé pour une durée de 6 mois dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que ce contrat soit renouvelé et autorise Madame le Maire à le signer.

- Créations d'emploi

Le Contrat aidé d'un agent technique à échéance du 23 septembre 2021 ne pourra plus être renouvelé. Il sera alors envisagé de le stagiairiser. Une déclaration de vacance d'emploi sera déposée.

Un autre contrat aidé arrivera à échéance le 23 décembre 2021, si son renouvellement n'est pas accepté, il faudra également envisager de le stagiairiser et déposer une déclaration de vacance d'emploi, sachant que l'emploi sera ouvert et non pourvu jusqu' à la stagiairisation.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer ces deux créations d'emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ces deux emplois et autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

- SIVOS du Ribéracois : rapports d'activités 2019 et 2020

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports d'activités 2019 et 2020 du SIVOS du Ribéracois.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

- GRTgaz : convention d'occupation temporaire d'un terrain pour procéder à des travaux :

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal une convention entre la Commune et GRTgaz. Cette convention a pour objet de permettre à GRTgaz d'occuper temporairement la parcelle ZA 11 appartenant à la Commune afin de procéder aux travaux préparatoires d'implantation d'un ouvrage de transport de gaz. Elle prendra effet au 01 février 2022 et conclue pour une durée de 12 mois.

En contrepartie de l'occupation temporaire du terrain, GRTgaz versera à la Commune une indemnité unique de 1.000,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

- Adressage :

N'ayant pas tous les éléments nécessaires, il est proposé au Conseil Municipal de revoir ce point lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Pass-Musées :

La parole est donnée à Monsieur Alain LUCOT qui explique au Conseil Municipal la mise en place d'un PASS-Musées. Il sera vendu par les offices du tourisme de la Communauté de Commune du Pays de Saint-Aulaye.

La procédure mise en place les années précédentes sur la Commune sera conservée. L'Amicale Laïque qui a pour vocation d'aider l'école de Saint Privat En Périgord, à financer des achats, des activités scolaires ou projets divers, propose de gérer l'ouverture, les visites et la vente des tickets des musées, encaissera la recette correspondante afin de financer ces opérations.

Une convention de mise à disposition à titre gracieux des musées sera officialisée entre L'Amicale Laïque et la Commune.

Mesure adoptée à l'unanimité.

- Elus de la Double :

La parole est donnée à Monsieur Maxime CLAIRAUD qui fait le compte-rendu de la réunion des élus de la Double qui s'est tenue le lundi 19 avril 2021 à Echourgnac.

IL rappelle l'implantation d'un ball-trap sur la commune de Servanches qui génère depuis son ouverture plusieurs nuisances dénoncées par les riverains et voisins de Servanches.

L'objectif de cette réunion était de partager le même niveau d'informations sur ces nuisances et mobiliser les élus pour défendre la faune, la flore et la biodiversité et préserver le cadre de vie de la Double.

Afin de renforcer l'entité de la Double et élaborer une stratégie de protection, il a été évoqué la signature d'une charte pour la défense de la Double, qui définirait ce que les élus souhaitent ou ce qu'ils ne souhaitent pas.

L'ensemble des élus souhaitent participer à la prochaine commission d'élaboration de la Charte de la défense de la Double.

Messieurs Maxime CLAIRAUD et Alain LUCOT représenteront la Commune de Saint Privat En Périgord au sein de la Commission.

QUESTIONS DIVERSES

Achat d'un camion :

La commune envisage l'achat d'un camion pour les services techniques.

Plusieurs devis ont été demandés. Le devis proposé par le garage IVECO à Boulazac pour un montant de 38.880,00 € TTC a été retenu.

Salle de stockage pour le Musée :

Monsieur Alain LUCOT fait part au Conseil Municipal que l'Association « La Divise » est prête à rétrocéder au Musée le rez-de-chaussée de l'actuelle salle qu'elle occupe, mais avant cela elle doit

nettoyer l'étage pour pouvoir remonter les costumes et les accessoires. Après le nettoyage quelques travaux seront nécessaires. Ils seront réalisés par les agents communaux.

Reproductions graphiques :

Monsieur Alain LUCOT présente au Conseil Municipal des reproductions graphiques représentant les 3 Eglises de la Commune.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe mais quelques modifications supplémentaires seront demandées avant la mise en place définitive sur les panneaux.

Le séneçon

Le séneçon est une plante herbacée qui contient des substances toxiques provoquant de graves lésions du foie. Normalement peu attractive, il arrive que les chevaux en consomment dans les fourrages ou au pâturage, lors d'étés secs, quand la végétation devient plus rare. L'apparition des symptômes signe une intoxication avancée, souvent mortelle. Apprendre à (re)connaître cette plante permet ainsi de mettre en œuvre des mesures de prévention.

Monsieur Rémy CHAUSSADE se charge de publier un article à ce sujet sur le site internet de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Diffusion :

- Pascale ROUSSIE-NADAL
- Rémi CHAUSSADE
- Denise RAGOT
- Pierre de CUMOND
- Anne-Marie PIERRE
- Cyril CONDEMINE
- Fabienne PICHOT
- Jean-Louis VESSIERE
- Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX
- Maxime CLAIRAUD
- Dominique RABOISSON
- Christine VAYSSE
- Alain LUCOT
- Joëlle STRUFFERT
- Éric MONROUX
- Hélène PRADIER
- Christine CHARRIER
- Didier JACQUIN
- Joëlle REYREL

